



CSSCT TRIMESTRIEL

ARGENTEUIL

S'ENGAGER POUR
CHACUN
AGIR POUR TOUS

25 mars 2021

Ce mardi 23 mars, étaient présents :

Direction

- L'Ingénieure HSE Argenteuil
- La Responsable HSE
- La Responsable RH
- Le Directeur
- Le Médecin du travail

Membres CSSCT (7 membres élus)

- 2/2 membres CFDT
- 2/5 membres CGT

Bilan des accidents du travail :

Le bilan fait état d'une diminution significative du nombre d'accidents entre 2015 et 2020. Toutefois, si le nombre de jour d'arrêt diminue, le taux de gravité, lui, augmente.

Cela nous interroge, car ces deux indicateurs devraient être plus ou moins liés.

Pour la CFDT il faut veiller à ce que cela ne soit pas le signal d'un « présentisme maladie ». Selon une étude Malakoff Médéric Humanis de 2019, 65% des salariés déclarent avoir déjà travaillé alors qu'ils étaient souffrants.

Les raisons ? Cette enquête met en avant la "peur d'être surchargé de travail au retour", ou celle d'être "mal vu par les collègues" notamment.

Risques Psycho-Sociaux (RPS) :

Pour l'année 2020, le D^r indique dans son rapport que 5 personnes ont été identifiées comme ayant des symptômes de RPS. Nous regrettons que les salariés "niveau 2" (évocation d'éléments de RPS sans symptôme) ne soient pas communiqués.

La prévention consiste à agir avant l'apparition de symptômes. Mais comment être efficace dans la prévention de ces risques si l'on ne prend pas en compte les signaux d'alertes émis par les salariés classés "niveau 2" en RPS ?

Par ailleurs, la CFDT rappelle que notre accord QVT prévoit l'organisation de l'expression des salariés (deux fois par an). Celle-ci doit justement permettre à chacun de s'exprimer sur son travail et permettre, parfois, d'éviter de générer des RPS.

Les outils existent, faut-il encore que la Direction accepte de les utiliser !

Concernant ces 5 salariés en détresse. Le D^r indique que les actions sont parfois longues à mettre en place, notamment quand cela concerne des problèmes relationnels.

Si le D^r ne peut pas tout, la Direction elle doit agir pour préserver la santé physique et mentale de ces salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher !

Les études sont nombreuses sur les conséquences des RPS pour les salariés comme pour la société. Il serait temps de les considérer avec le sérieux qu'elles méritent.

Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) :

La CFDT avait demandé une présentation complète de ce document. Finalement nous n'en avons eu qu'une synthèse. Le service HSE précisant que le document est consultable sur demande.

Rappelons que ce document sert à lister l'ensemble des risques connus au sein de l'entreprise. Il évolue donc en fonction du contexte, des changements de procédés, etc...

Toutes nos informations
concernant Argenteuil ici :



Vos élus CFDT ont demandé que la CSSCT puisse également y accéder via la page HSE/sherpoint.

Souris Ergonomique :

Une fois encore, on constate que les équipements ergonomiques (sièges ou souris) ne sont attribués que pour les personnes ayant déjà des problèmes de santé.

L'inspectrice du travail le disait lors de sa venue, chez nous, la prévention n'est pas la priorité.

Nouvelle illustration de cela quand le D^r nous confirme que les souris ergonomique ne sont attribuées qu'après l'apparition des troubles... Une demande est faite en centrale pour qu'elles soient installées en prévention.

On ne désespère pas, mais cela fait plusieurs années qu'on le demande...

Correspondants ergonomie :

Le 17 Décembre dernier 11 correspondants ergonomiques ont été nommés à Argenteuil. Ces nominations doivent être suivi d'une formation qui, à ce jour, n'est pas programmée. Nous leur souhaitons réussite dans leurs missions. La tâche est conséquente. Il faudra d'abord arriver à convaincre de l'importance de ce travail. Il faudra aussi que la Direction leur donne les moyens d'agir (budget notamment) pour la préservation de la santé de tous.

Protection contre le bruit :

43 prothèses individuelles ont été effectuées en 2020. La CFDT a demandé ce qu'il en était de la protection collective. La protection individuelle ne devant arriver qu'en dernier lieu.

La Direction botte en touche ! Elle indique que la prévention anti-bruit a été étudiée pour l'établissement de Cergy. On comprend donc que rien ne sera fait d'ici là donc. Par ailleurs, elle ne dit pas non plus qu'elles ont été les conclusions de cette étude...

Problèmes soulevés par la CSSCT :

La CSSCT devait prendre connaissance des solutions apportées par la Direction sur les risques qu'elle avait détecté.

Si le service HSE a œuvré, il reste des points que vos élus CSSCT n'ont pas accepté de solder. Pour la CFDT les solutions apportées ne sont pas satisfaisantes et nous auront donc l'occasion de revenir dessus lors des prochaines réunions.

Suivi des chantiers :

A notre demande la Direction a présenté l'avancement des différents chantiers en cours tel que

- La vente de la SDRM,
- La fermeture de l'Usinage Chimique
- Les transferts de machines vers Seclin
- La réimplantation de la reprographie
- La modification des plats bords du Poly essais
- Le résultat du diagnostic de la pollution des sols
- La mise en place des nouvelles passerelle à l'UASF
- ...

Si ces sujets vous intéresse, n'hésitez pas à demander des informations complémentaires à vos élus CFDT.

La prochaine CSSCT trimestriel aura lieu le 15 juin 2021.

D'ici là n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT pour toute problématique que vous pourriez rencontrer.